



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2014

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - musées Gadagne et le Polaris de Corbas pour la mise en place de passerelles tarifaires dans le cadre de spectacles de marionnettes

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2014 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEES GADAGNE ET LE POLARIS DE CORBAS POUR LA MISE EN PLACE DE PASSERELLES TARIFAIRES DANS LE CADRE DE SPECTACLES DE MARIONNETTES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa programmation, le Polaris de Corbas propose, en décembre 2022, un spectacle intitulé, *Porkepolis*, une création originale et contemporaine par la compagnie lyonnaise *Traversant 3*, présente sous forme de visuel dans une des salles du Musée des arts de la marionnette (MAM).

Cette nouvelle création 2022, fait partie d'un cycle de créations autour de l'esprit critique en général et des théories du complot en particulier.

La compagnie, déjà programmée au Musée Gadagne en 2016, développe depuis plusieurs années, et au travers de quatre créations, des formes artistiques animées, à mi-chemin entre théâtre et film d'animation, rétro-projetées en direct sur scène et dont tous les éléments sont visibles du public.

Le spectateur assiste donc autant au film projeté qu'à sa construction en direct, par la manipulation des marionnettes, le changement des plans etc.

La Ville de Lyon / Musée des arts de la marionnette-Gadagne et le Polaris de Corbas ont souhaité se rapprocher autour de ce spectacle afin de mettre en place une action à l'égard de leurs publics.

Il est notamment question pour Gadagne de faire découvrir son nouveau parcours inauguré en juin 2022, la Virevolte du MAM.

Ainsi, en lien avec le spectacle *Porkepolis*, Gadagne propose de programmer :

- une visite gratuite, à deux voix, du Musée des arts de la marionnette, suivie d'une rencontre, avec le responsable artistique de la compagnie Traversant 3, Clément Arnaud, le samedi 3 décembre 2022, à destination de 20 spectateurs du spectacle *Porkopolis* (sur présentation du billet de spectacle, après réservation auprès du Polaris);
- Une présentation sur les arts de la marionnette gratuite et en accès libre avant le spectacle au Polaris de Corbas, le vendredi 16 décembre 2022 à 19h (durée 1h15), dans le hall d'entrée du théâtre, réservée aux spectateurs du Polaris (sur présentation du billet du spectacle). Cette présentation permettra de faire connaître le Musée des arts de la marionnette.

Ce partenariat repose également sur la mise en place des dispositions tarifaires suivantes pour les publics des deux établissements :

- **pour la représentation du spectacle *Porkopolis*, le 16 décembre 2022 au Polaris de Corbas :**
 - o Sur présentation d'un billet du musée des arts de la marionnette de Gadagne de moins de 3 mois, le public adulte bénéficiera du tarif réduit à 9 €(au lieu de 15€) ;

Le public adulte ayant participé à la visite à deux voix avec l'artiste Clément Arnaud le 03 décembre 2022 du Musée des arts de la marionnette, bénéficiera lui d'un tarif préférentiel à 5 €;
 - o Sur présentation du billet du spectacle *Porkepolis*, le public adulte bénéficiera du tarif réduit individuel en vigueur, valable 6 mois, pour visiter les collections de Gadagne et plus spécifiquement le Musée des arts de la marionnette.

- **pour la représentation de *La princesse qui n'aimait pas* de Barbaque Cie le 26 novembre 2022, l'autre spectacle de marionnette de la saison du Polaris (tout public), les publics de Gadagne bénéficieront d'un tarif préférentiel à savoir deux places pour le prix d'une à 4 € (dans la limite des places disponibles), sur présentation d'un flyer délivré lors des activités du MAM. Les réservations se feront auprès du Polaris de Corbas.**

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Par dérogation à la délibération n° 2016/2641 du Conseil municipal du 16 décembre 2016 sont approuvées, dans le cadre de ce partenariat tarifaire :
 - o L'application du tarif réduit en vigueur pour l'entrée des collections de Gadagne, au profit des spectateurs du spectacle *Porkepolis* du Polaris à Corbas (avec une durée de validité de 6 mois) ;
 - o La gratuite d'entrée et de médiation pour la visite, à deux voix, du Musée des arts de la marionnette et la rencontre, avec le responsable artistique de la compagnie Traversant 3, Clément Arnaud, le samedi 3 décembre 2022, à destination de 20 spectateurs du Polaris ;
 - o La gratuité d'accès à la présentation sur les arts de la marionnette, sur les arts de la marionnette, avant le spectacle au Polaris de Corbas, le vendredi 16 décembre 2022 réservée aux spectateurs du Polaris.

- 2- La convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon/musées Gadagne et l'association le Polaris est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET